

Le Conseil Municipal est convoqué le jeudi 29 novembre 2012 à 20 h 30 à la Mairie

Ordre du Jour :

- Intervention de Marie Dominique GRAS, Animatrice territoriale / Captages prioritaires Communes de Cardet - Lédignan – Lézan
- Droits de Prémption
- Subventions aux associations
- Augmentation de loyers
- Indemnité du percepteur.
- Prestation analyse micro-biologiques
- Emprunt M49 : Choix de l'établissement bancaire
- Plan topographique : choix du géomètre
- Projet Ecoles : choix de l'architecte
- Centre de gestion : convention d'adhésion au Service Prévention des Risques Professionnels
- Restaurant du cœur : transports
- Travaux de mise en sécurité arbres parking foyer : choix de l'entreprise
- Travaux de Mise en sécurité route de Canaules : choix de l'entreprise
- Convention Bibliothèque
- Infos Alès Agglomération
- Questions diverses

Présidence : Eric TORREILLES

Présents : Mrs et Mmes, Astier Jean Louis, Aubrun Maryline, Carrasco Sylvie, Fernandes Annie, Fesquet Pascal, Fraisse Bruno, Fossat Martine, Linssolas Anne, Saint Pierre Eric, Talagrand Philippe, Trillon Christian, Weiss David,

Excusés : Gosse Frédéric, Jacquet Jean,

Secrétaire : Eric Saint Pierre

Compte rendu affiché le

La séance est ouverte à 20 h 30

Mr le Maire donne le compte rendu de la dernière séance.

Le procès-verbal de ladite séance est approuvé à l'unanimité.

Mr le Maire propose de rajouter trois points à l'ordre du jour : M14 Virements de crédit et décisions modificatives – M49 : Décisions modificatives, achat d'un véhicule de service et personnel communal. Le conseil donne son accord sur le rajout de ces points.

Intervention de Marie Dominique GRAS

Marie Dominique Gras , Animatrice territoriale / Captages prioritaires Communes de Cardet - Lédignan – Lézan et Mr CARLIN Antoine du CIVAM présentent au conseil les différentes démarches mises en place dans le cadre du Plan d'amélioration des pratiques phytosanitaires et horticoles (PAPPH).

Ils décrivent le programme d'actions qui s'articule autour de quatre étapes : Diagnostic – Evaluation des risques – Gestion différenciée suivant les zones – Stratégie à mettre en place.

Les agents territoriaux sont mis à contribution et participent activement à l'élaboration de ce plan d'amélioration.

Délibération N°85-2012
Droits de Prémption

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide de ne pas exercer son droit de prémption sur :

- L'immeuble cadastré Section AL, numéro 518, lieudit « Le village », 1 rue du tachou, vendu par Mr PIRCAR Jean Claude à Mr BETTON Eliane.
- L'immeuble cadastré section AL numéro 694 , 16 rue Max Fournier , vendu par Mr CORRAL et Mr BOULANGER à Mr Marc ILLEFF
- L'immeuble cadastré Section AL, numéro 508 lieudit «Avenue de la Gare » vendu par Mr OLIVIER André à Mr et Mme Patrick VIRGA.

Délibération N°86 -2012
Subvention aux Associations

Mme AUBRUN , Mme LINSSOLAS, Mr TRILLON , Mr TALAGRAND, Mme FOSSAT quittent l'assemblée.

Bruno FRAISSE présente au conseil les bilans des associations pour l'année 2011/2012

Le Conseil après avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents, d'octroyer pour 2012, les subventions suivantes :

Club Amitié des Fils d'Argent	330	€.
Association l'Alouette Lézannaise	330	€.
Palette et Déco	330	€.
Association la Gerbe	400	€.
Judo Club Lézannais	330	€.
Boule Joyeuse	330	€.
Lézanim's	650	€.
L'Embellie (Théâtre)	330	€.
L'ASCL	990	€.
Histoire et Patrimoine de Lézan	330	€.
Club philatélique lézannais	330	€
Association Gardoise de Secourisme	330	€
Terre des Enfants	330	€
APE	600	€
Intersport Ecole	540	€

Concernant l'APE, la commune propose de régler directement le montant du goûter de Noël auprès du fournisseur, celui-ci sera comme d'habitude préparé et distribué par l'APE Il en

sera de même pour la subvention de l'USEP qui sera versée directement à l'association Intersport Ecole.

Mme AUBRUN , Mr TRILLON, Mr TALAGRAND, Mme FOSSAT et Mme LINSSOLAS reviennent dans la salle du conseil.

Bruno FRAISSE fait lecture d'un courrier adressé par Mr le Président de l'association « lez 'embouquinés » sollicitant une subvention exceptionnelle pour la mise en route de leurs activités.

Compte tenu que c'est à l'initiative de la municipalité que cette association a été créée, le conseil après avoir délibéré décide d'allouer une subvention exceptionnelle d'un montant de 400 euros .

Délibération N°87-2012
Augmentations de loyers

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'augmenter comme suit le loyer de Mme BELGY Noémie :

Loyer non augmenté depuis le 01-12-2011, indice de référence 3^{ème} trimestre 2012 :

$410.00 \text{ €} \times 2.15 \% (8.81 \text{ €}) = 418.81 \text{ €} + 10.67 \text{ € de charges} = 429.48 \text{ €}$ applicable au 1^{er} décembre 2012.

Délibération N°88-2012
Indemnités du Percepteur

Mr le Maire présente l'état liquidatif de Mr le Percepteur de Lédignan qui génère une indemnité d'un montant de 425.62 €.

Le conseil après avoir délibéré autorise Mr le Maire à mandater la somme de 425.62 € à Mr GUINTOLI , comptable payeur de Lédignan.

Délibération N°89 -2012
Prévention Légionellose : Analyses micro biologiques

Mr le Maire rappelle que l'arrêté du 1^{er} février 2010 exige qu'une surveillance des légionnelles soit réalisée dans les installations de production, de stockage et de distribution d'eau chaude sanitaire.

Un devis a été demandé au laboratoire du Conseil Général afin que les analyses soient faites sur les réseaux concernés par l'application de cet arrêté à savoir les douches du stade municipal et sur la douchette de plonge de la cantine.

Le devis s'élève à 336.09 € TTC comprenant trois visites annuelles.

Le conseil après avoir délibéré donne son accord sur ce devis et autorise Mr le Maire à signer la convention d'analyses microbiologiques afin de contractualiser le partenariat avec le laboratoire du Conseil Général du Gard.

Délibération N°90 -2012

M49 : Emprunt : choix de l'établissement bancaire

Pascal FESQUET rappelle au conseil que comme décidé lors du précédent conseil une consultation auprès des établissements bancaires a été lancée pour un emprunt de 130 000 euros sur 30 ans, nécessaire au financement des travaux de réhabilitation du réseau d'eau et d'assainissement de la commune.

Trois établissements ont été consultés :

- Caisse d'épargne Languedoc Roussillon
- Crédit agricole du Languedoc
- Dexia

Un seul établissement a répondu. Il s'agit de la Caisse d'Epargne Languedoc Roussillon qui fait la proposition suivante :

- 130 000.00 € au taux de 4.72 % si échéance annuelle et de 4.67 % si échéance trimestrielle. Par contre la durée est ramenée à 20 ans.

Le conseil municipal après avoir délibéré retient à l'unanimité la proposition de la Caisse d'Epargne Languedoc Roussillon dans les conditions suivantes :

Montant : 130 000.00 €
Durée : 20 ans
Périodicité : Trimestre
Taux : 4.67 %
Echéance : 2509.14 € par trimestre

Il autorise Mr le Maire à signer toutes pièces nécessaires ou à intervenir concernant cet emprunt.

Délibération N°91 -2012

Plan topographique : Choix du Géomètre

Mr TALAGRAND Philippe rappelle au conseil que comme décidé lors du précédent conseil une consultation auprès des géomètres-experts a été effectuée pour l'établissement d'un plan topographique du bâtiment et de la cour des écoles.

Trois géomètres ont été consultés et nous ont fait parvenir leur offre :

- Cabinet CHABERT Patrick : 574.07 € TTC
- Cabinet VIAL Vincent : 640.76 € TTC
- Cabinet Philippe ALARCON : 1 089.32 € TTC

Le conseil après avoir délibéré décide de retenir la proposition du Cabinet de Mr CHABERT Patrick pour un montant de 574.08 € TTC.

Délibération N°92 -2012
Projet Ecoles : Choix de l'architecte

Mr TALAGRAND Philippe rappelle que suite à la décision prise lors du précédent conseil une consultation auprès d'architectes a été effectuée pour une mission complète de maîtrise d'œuvre afin d'établir le projet d'agrandissement des écoles .

Cinq cabinets d'architectes ont été consultés et nous ont transmis leur offre pour la maîtrise d'œuvre (mission de base loi MOP et la Mission OPC (ordonnancement pilotage et coordination) comprises :

- Cabinet CASSE André.....11.5 % du montant des travaux
- Cabinet MERCIER Michel..... 12 % du montant des travaux
- Cabinet GILLY Thierry13 % du montant des travaux
- Cabinet CARBONNEAU Raphaël..... 13.16 % du montant des travaux
- Cabinet RAMPON Olivier.....9 % du montant des travaux

Mr TALAGRAND présente l'analyse des offres (ci annexée).

Le conseil après avoir délibéré décide de retenir l'offre du cabinet d'architecte Olivier RAMPON , moins-disante, avec un taux d'honoraires de 8 % pour la mission de maîtrise d'œuvre et 1 % complémentaire pour la mission d'ordonnancement pilotage et coordination soit un montant global de 9 % du montant des travaux.

Il autorise Mr le Maire à signer toutes pièces nécessaires ou à intervenir.

Un comité de pilotage sera mis en place regroupant des membres du conseil municipal, des représentants de parents d'élèves et des enseignants.

Délibération N°93 -2012
Centre de gestion : Convention d'adhésion au service Prévention des risques professionnels

Monsieur le Maire informe les membres du conseil que le centre de gestion par délibération en date du 21 septembre a décidé la mise en place d'une mission facultative en matière d'hygiène et de sécurité des conditions de travail pour apporter aux collectivités des prestations de conseil en prévention. Son objectif est d'accompagner les collectivités dans leurs actions de préventions des risques du travail.

Cette mission facultative présente de nombreux avantages par la mise en commun de moyens et de mutualisation des ressources pour les collectivités. Elle offre, sur leur demande , des prestations générales de conseil juridique et la possibilité de bénéficier de prestations individualisées d'assistance avec intervention sur site.

Eu égard à l'importance des questions touchant à l'hygiène et à la sécurité des conditions de travail , il est proposé aux membres du conseil de solliciter le centre de gestion pour cette prestation de conseil en prévention et d'autoriser à cette fin le Maire à conclure la convention correspondante.

La commune devra s'acquitter de 60 € par an pour bénéficier de cette prestation.

Le conseil municipal ,

Sur la rapport de Mr le Maire , après en avoir délibéré , et à la majorité des suffrages exprimés ,

Décide

- De demander le bénéfice de la prestation du conseil en prévention proposée par le centre de gestion
- D'autoriser Mr le Maire à conclure la convention correspondante avec le centre de gestion annexée à la présente délibération,
- De prévoir les crédits correspondants au budget de la collectivité.

Délibération N°94/2012
Centre de gestion : Convention d'inspection santé et sécurité au travail

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal que le Centre de Gestion par délibération en date du 21 septembre a décidé la mise en place d'une nouvelle convention d'inspection qui permet la mise à disposition des collectivités d'un Agent Chargé de la Fonction d'Inspection (A.C.F.I.). Son objectif est de contrôler les conditions d'application des règles définies en matière d'hygiène et de sécurité du travail dans la Fonction Publique Territoriale et de proposer à l'autorité territoriale :

- D'une manière générale, toute mesure qui lui paraît de nature à améliorer l'hygiène et la sécurité du travail et la prévention des risques professionnels,
- En cas d'urgence, les mesures immédiates qu'il juge nécessaire.

Cette disposition émane du décret n°85-603 du 10 juin 1985 modifié par le décret n°2012-170 du 3 février 2012 (article 5). Ce texte prévoit en effet l'obligation pour toutes les collectivités de planifier une inspection des lieux de travail et la possibilité de confier cette mission au Centre de Gestion du Gard.

Eu égard à l'importance des questions touchant à l'hygiène et à la sécurité des conditions de travail, il est proposé aux membres du conseil municipal (1) de solliciter le Centre de Gestion pour cette prestation d'inspection et d'autoriser à cette fin le Maire (3) à conclure la convention correspondante liée à la convention d'adhésion au service Prévention des Risques Professionnels.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Sur le rapport de Monsieur le Maire après en avoir délibéré, et à la majorité des suffrages exprimés,

DECIDE

Article 1 :

- ↳ de demander le bénéfice de la prestation d'inspection en matière d'hygiène et de sécurité proposée par le Centre de Gestion,
- ↳ d'autoriser Monsieur le Maire à conclure la convention correspondante avec le Centre de Gestion annexée à la présente délibération,
- ↳ de prévoir les crédits correspondants au budget de la collectivité.

Délibération N°95/2012
Restaurants du cœur : transports des marchandises

Mr le Maire fait lecture d'un courrier de Mr MOURIER, bénévole à l'association « les restaurants du cœur », section de St Christol les Alès , demandant comme chaque

année , la mise à disposition d'un membre du personnel technique et du camion afin de transporter les approvisionnements de Nîmes et St Christol les Alès.

Le Conseil après avoir délibéré renouvelle son accord pour la mise à disposition d'un chauffeur et d'un véhicule afin de transporter le ravitaillement du centre des restaurants du cœur de St Christol les Alès.

Délibération N°96/2012

Travaux de Mise en sécurité : arbres parking du foyer : Choix de l'entreprise

Mr le Maire informe le conseil qu'il est nécessaire de procéder au contrôle, à la coupe et à l'élagage d'arbres dans l'enceinte du parking du foyer.

Nous avons consulté deux entreprises afin qu'elles établissent un devis :

L'arbor'essence 468. € HT
Cléménçon 860 € HT

Le conseil après avoir délibéré , décide de retenir la proposition de l'entreprise moins disante, pour un montant de 468 € HT soit 560 € TTC afin de procéder à la mise en sécurité des arbres situés sur le parking du foyer.

Délibération N°97/2012

Travaux de Mise en sécurité : route de Canaules : Choix de l'entreprise

Mr Christian TRILLON rappelle au conseil les décisions prises ultérieurement concernant la mise en sécurité de la route de Canaules. Des subventions dans le cadre des amendes de police et de la réserve parlementaire nous ont été octroyées. Des demandes de devis ont été effectués auprès des entreprises afin de réaliser les travaux.

Trois entreprises ont été consultées et nous ont transmis leur meilleure offre de prix :

- André TP 20 260.00 € HT
- Michel TP 19 996.95 € HT
- Giraud 19 294.50 € HT

Le conseil après avoir délibéré décide de retenir la proposition de l'entreprise GIRAUD , moins disante pour un montant de 19294.50 € HT pour la réalisation des travaux de mise en sécurité de la route de Canaules.

Il autorise Mr le Maire à signer toutes pièces nécessaires et à intervenir.

Délibération N°98/2012

Bibliothèque : Convention

Mr Pascal FESQUET fait lecture de la convention de fonctionnement de la bibliothèque municipale de Lézan et de l'association « lez'embouquinés » .

Le conseil demande à ce qu'il soit mentionné dans la convention que l'association devra contracter une assurance responsabilité civile.

Après en avoir délibéré le conseil autorise Mr le Maire à signer ladite convention dûment complétée des mentions d'obligation d'assurance entre la commune de Lézan et l'association « l'éz'embouquinés ».

Délibération N°99/2012

M14 : Virements de Crédit et Décisions Modificatives

VIREMENTS DE CREDIT

FONCTIONNEMENT :

Article 60618 :	+ 1000
Article 61522 :	- 1000
Article 60622 :	+ 1000
Article 60621 :	- 1000
Article 61523 :	+ 2000
Article 6226 :	- 2000
Article 6156 :	+ 3000
Article 6227 :	- 3000
Article 6262 :	+ 1000
Article 6261 :	- 500
Article 6281 :	- 500
Article 6232 :	+ 2000
Article 6227 :	- 2000
Article 6338 :	+ 500
Article 6336 :	- 500
Article 6488 :	+ 300
Article 64832 :	- 300
Article 6611 :	- 2500
Article 66111 :	+ 2500

DECISIONS MODIFICATIVES M14

Le Conseil après avoir délibéré, autorise à l'unanimité au budget M14, suite à erreur d'imputation d'articles, la permutation des écritures suivantes :

Titre B 55 n° 1200 d'un montant de 56447.51.00 € de l'article 7472 à l'article 1222.

Délibération N°100/2012
M49 : Virements de Crédit et Décisions Modificatives

Le Conseil après avoir délibéré, autorise à l'unanimité au budget M49, la décision modificative suivante :

- Chapitre 041 article 2762 (Dépense) : 130 000
- Chapitre 041 article 21532 (Recette) : 130 000

Le Conseil après avoir délibéré, autorise à l'unanimité au budget M49, les permutations des titres imputés à l'article 10222 à l'article 2762 :

- Titre B5 n° 7 d'un montant de 27 426.02 €
- Titre B6 n° 8 d'un montant de 3 933.19 €
- Titre B6 n° 9 d'un montant de 1 852.20 €
- Titre B6 n° 10 d'un montant de 10 175.07 €
- Titre B6 n° 11 d'un montant de 6 123.13 €
- Titre B6 n° 12 d'un montant de 13 134.08 €
- Titre B8 n° 19 d'un montant de 17 391.49 €
- Titre B9 n° 20 d'un montant de 10 628.15 €

Délibération N°101/2012
Achat d'un véhicule de service

Mr le Maire informe le conseil que le Renault Express de la commune est en panne. Le devis de réparation est de 1921 € TTC. Au vu de la vétusté du véhicule il semble plus judicieux d'acquérir un nouveau véhicule plus récent.

Le Conseil après avoir délibéré décide d'acquérir un nouveau véhicule utilitaire pour les services techniques et autorise Mr le Maire de signer toutes pièces utiles ou à intervenir concernant cet achat.

Délibération N°1021/2012
Personnel communal

Mr le Maire informe le conseil que deux personnes pouvant bénéficier des contrats CAE avec 90 % d'exonération de stage ont été recrutés pour renforcer le service technique. Ils doivent commencer le 10 décembre 2012 pour une durée d'un an.

Mr le Maire indique que les contrats avenir peuvent d'ores et déjà être signés. Un jeune lézannais, éligible à ces nouveaux contrats, pourrait rejoindre l'équipe technique début janvier 2013, pour une durée de trois ans à temps complet. Les collectivités bénéficient de 75 % d'abattement de charges.

Le conseil après avoir délibéré donne son accord sur l'embauche de ces personnes dans les conditions décrites ci-dessus.

Informations et Questions Diverses :

Communauté d'Agglomération :

Mr le Maire fait part au conseil de l'avancement des réunions de travail d'Alès Agglomération. Les différentes commissions sont en cours de constitution. Les statuts sont encore à l'étude. Le vote se fera le 7 janvier 2013 en assemblée plénière. Puis approbation des statuts par les conseils municipaux des communes membres – règle des 2/3 représentant 50 % de la population ou 50 % des communes représentant les 2/3 de la population. L'arrêté préfectoral entérinant les statuts interviendra par la suite. (certaines compétences n'étant transférées qu'à compter de l'arrêté du Préfet). Dans l'attente de cette fin de procédure ce sont les statuts listés dans l'arrêté du Préfet du 11 octobre 2012 qui s'appliquent (compétence territorialisée).

Remerciements :

Mr le Maire fait part au conseil des remerciements de la famille RECOULY-GIACCO, pour les marques de sympathie et d'affection témoignées par la municipalité lors du décès d'Eric GIACCO.

Mr le Maire informe également le conseil des remerciements de la famille MAURIN-HOAREAU pour les marques de sympathie témoignées par la commune lors du décès de Mauricette MAURIN.

L'association Lézanim's remercie la municipalité , ainsi que le personnel technique de sa collaboration lors des différentes manifestations organisées au courant de l'année 2012.

Jade et Joris BRUNEL remercient le conseil de l'attention de la municipalité lors de leur mariage.

Mr DELEUZON Henri remercie la commune pour tous les efforts déployés pour embellir et améliorer notre village et du colis offert.

Questions Diverses :

Dépôt de Gaz : Plusieurs membres du conseil et quelques administrés regrettent l'inesthétisme du dépôt de bouteilles de gaz, se trouvant devant la superette à l'entrée du village. De plus , il apparaîtrait que ce dépôt gêne la visibilité sur l'avenue de la gare à la sortie du parking. Pourraient-ils être déplacés ? des panneaux publicitaires pourraient-ils être installés ? Le propriétaire sera contacté afin de faire le point avec lui sur les possibilités d'amélioration esthétique éventuellement envisageables.

Mr le Maire rappelle au conseil que l'apéritif dinatoire avec le personnel aura lieu le 21 décembre 2012.

La séance est levée à 23 h 45.

Délibérations prises dans la séance du Jeudi 29 Novembre 2012

85/2012	Droits de préemption
86/2012	Subvention aux associations
87/2012	Augmentation de loyers
88/2012	Indemnité du percepteur
89/2012	Prévention légionellose : analyses micro biologiques
90/2012	M49 : Emprunt : choix de l'établissement bancaire
91/2012	Projet Ecole : Plan Topographique – Choix du géomètre-expert
92/2012	Projet Ecole : Choix de l'architecte
93/2012	CDG 30 : convention d'adhésion au service de prévention des risques professionnels
94/2012	CDG 30 : Convention d'inspection santé et sécurité au travail
95/2012	Restaurants du cœur : transports de marchandises
96/2012	Travaux de mise en sécurité : arbres parking du foyer – choix de l'entreprise
97/2012	Travaux de mise en sécurité : Rte de Canaules – choix de l'entreprise
98/2012	Bibliothèque : convention
99/2012	M14 : Virements de crédits et décisions modificatives
100/2012	M49 : Virements de crédits et décisions modificatives
101/2012	Achat d'un véhicule de service
102/2012	Personnel communal : service technique

Signatures des membres présents à la séance 29 Novembre 2012

Eric TORREILLES

ASTIER Jean-Louis

AUBRUN Maryline

CARRASCO Sylvie

FESQUET Pascal

FERNANDES Annie

FOSSAT Martine

FRAISSE Bruno

LINSSOLAS Anne

SAINT PIERRE Eric

TALAGRAND Philippe

TRILLON Christian

WEISS David